Image not found or type unknown

Vente appartement après divorce

Par **Simon Clement**, le **25/02/2017** à **11:52**

Bonjour à tous,

Je souhaite solliciter votre aide et vos compétences.

Le jugement de divorce a été prononcé, et m'attribue un appartement qui nous appartenait.

Nous avons un acheteur. Faut il indiquer que nous nous sommes divorcés et dans ce cas je signe seul ou pouvons nous signer tous les deux, Mme est d'accord, pour simplifier les choses, sachant que le titre de propriété est pour l'instant à nos deux noms ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Clément

Par **youris**, le **25/02/2017** à **12:08**

bonjour,
pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous ses propriétaires donc votre ex devra signer l'acte de vente puisqu'elle est toujours propriétaire de ce bien.
salutations

Par **Simon Clement**, le **25/02/2017** à **12:12**

Bonjour Youris,

Merci pour votre réponse.

Je vous souhaite une bonne journée.

Clément

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés